



Cifralex

Membre indépendant de Crowe Horwath International

MAISON DES PROJETS

Espace François Mitterrand
Place de la République
72 290 BALLON ST MARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Laval

92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@cifralex.fr

Le Mans

3, boulevard René Levasseur
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 01 77
lemans@cifralex.fr

Nantes

5, rue Sanlecque
BP 70302
44003 Nantes cedex 1
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@cifralex.fr

Cifralex - Société Anonyme au capital de 549 400 € - 392 097 226 RCS Laval - TVA intracommunautaire FR 44 392 097 226
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de Loire - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers
Siège social : 92, avenue Robert Buron - CS 86112 - 53062 Laval cedex 9

ASSOCIATION MAISON DES PROJETS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Centre Social MAISON DES PROJETS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note N°13 de l'annexe relative aux subventions de la Communauté de Communes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Laval

92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@cifralex.fr

Le Mans

3, boulevard René Levasseur
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 01 77
lemans@cifralex.fr

Nantes

5, rue Sanlecque
BP 70302
44003 Nantes cedex 1
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@cifralex.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les soldes des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents communiqués aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les autres documents communiqués aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

PAN

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE MANS, le 30 AVRIL 2018

Le Commissaire aux Comptes

Pour CIFRALEX
Le mandataire social
Chargé du mandat



Pierre-Alain MARTINEAU
Commissaire aux Comptes Associé



Cifralex

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
3, boulevard René Levasseur
72000 LE MANS

Tél. 02 43 28 01 77 - Fax. 02 43 51 20 61

BILAN

Actif	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			31.12.2016
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 301.18	5 301.24	4 999.94	7 470.14
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	10 301.18	5 301.24	4 999.94	7 470.14
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	651 655.78	364 707.06	286 948.72	314 225.89
TERRAINS	7 500.00		7 500.00	7 500.00
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	152 449.16	63 017.68	89 431.48	95 529.45
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	353 613.35	190 278.34	163 335.01	180 812.95
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	28 604.08	26 673.43	1 930.65	3 383.53
AUTRES	109 489.19	84 737.61	24 751.58	26 999.96
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 471.51		1 471.51	1 471.51
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	271.51		271.51	271.51
PRETS				
AUTRES	1 200.00		1 200.00	1 200.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	663 428.47	370 008.30	293 420.17	323 167.54
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	268 169.96		268 169.96	270 776.10
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	268 169.96		268 169.96	270 776.10
AUTRES				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	114 907.51		114 907.51	122 530.91
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 082.53		1 082.53	817.40
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	384 160.00		384 160.00	394 124.41
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 047 588.47	370 008.30	677 580.17	717 291.95

BILAN

Passif	31/12/2017 Montant	31.12.2016 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	63 888.63	63 888.63
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	153 622.13	153 622.13
REPORT A NOUVEAU	-1 027.25	23 947.68
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 203.72	-24 974.93
TOTAL FONDS PROPRES (1)	232 687.23	216 483.51
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	174 348.35	182 777.46
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	174 348.35	182 777.46
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	407 035.58	399 260.97
PROVISIONS POUR RISQUES	42 760.00	37 564.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	42 760.00	37 564.00
FONDS DEDIES (4)	1 097.34	2 110.99
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 875.00	21 926.50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	11.82	247.39
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	164 252.24	205 952.11
DETTE FISCALES ET SOCIALES	59 862.93	49 994.73
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	347.00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	338.26	235.26
TOTAL DETTES (5)	226 687.25	278 355.99
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	677 580.17	717 291.95

COMPTE DE RÉSULTAT 2017

N° Compte	CHARGES	B.P. 2017	MDP + Activités 2017	2016	N° Compte	PRODUITS	B.P. 2017	MDP + Activités 2017	2016
602110	Alimentation	24 900,00	15 620,91	21 782,34	706100	Participations usagers	77 915,00	87 299,50	59 885,34
602120	Fournitures d'atelier	7 550,00	3 519,29	3 839,43	706110	Bons vacances - CAF	6 750,00	5 393,00	7 574,00
602160	Produits pharmaceutiques	1 150,00	206,92	372,06	706120	Bons vacances - MSA	650,00	1 134,00	563,00
606110	EDF	2 500,00	3 682,19	1 819,05	706130	Chèques vacances	5 600,00		5 120,00
606120	Gaz	2 050,00		151,25	706140	Mission Locale		23 420,00	23 420,00
606130	Eaux	1 000,00	736,40	275,13	706141	CLIC		26 535,38	26 212,48
606131	Carburants	1 500,00	981,72	911,59	706150	MAD Ateliers ESTIM		39 506,15	38 921,87
606200	Produits Entretien	2 350,00	1 500,29	1 489,12	708100	Produits des Activités annexes	92 280,00		
606300	Petits Matériels	4 300,00	4 531,01	3 291,04	708300	Refacturation Loyer		24 000,00	24 000,00
606400	Fournitures de Bureau	5 400,00	4 822,54	6 729,96		TOTAL PRODUITS ACTIVITES	183 195,00	207 288,03	185 696,69
606800	Matériel Educatif	6 150,00		73,60	741100	Etat - ASP	7 500,00	5 923,88	
607000	Marchandises à revendre		7 909,15		741100	Etat - Aide à l'Emploi		2 000,00	522,21
	TOTAL ACHATS	58 850,00	43 510,42	40 734,57	741400	DDCS			200,00
611000	Sous-traitance	43 300,00	29 002,12	37 483,01	741500	Subvention ARS	1 500,00		0,00
613200	Location Immeuble	18 900,00	19 720,42	21 179,12	742000	Subvention Région PDL		375,00	8 000,00
613500	Location Mobilière	2 200,00	1 955,39	2 816,45	743000	C.D. 72 - Dotation			288,00
614000	Charges Locatives	4 700,00	3 627,18	5 056,60	743010	C.D. 72 - Fonctionnement	34 500,00	8 000,00	9 000,00
615500	Entretien, Réparations	8 500,00	2 698,12	1 110,00	743020	Subvention Départementale - MSA	2 300,00	642,21	4 198,00
615600	Maintenance		7 607,56	6 187,94	744010	Subvention CCPM	379 146,00	370 119,99	364 577,15
616000	Assurances	7 000,00	7 011,66	6 115,15	744020	Subvention Communes	55 781,00	60 673,40	55 449,20
617000	Etudes et Recherches			0,00	746000	Subvention CAF - Animation Globale	65 700,00	65 707,00	64 514,00
618100	Abonnements	600,00	260,00	298,90	746010	Subvent* CAF - Animation Coll. Familles	21 983,00	21 983,00	17 987,00
618510	Frais de Colloques			0,00	746030	Subvention CAF - ALSH	22 500,00	24 774,67	20 672,65
618600	Formation des Bénévoles	150,00		0,00	746040	Prest CNAF - Enfants Handicapés		613,75	0,00
	TOTAL SERVICES EXTERIEURS	85 350,00	71 882,45	80 247,17	746050	CAF - Accompagnement Scolaire CLAS		239,61	654,29
621410	Personnel Prêté	80 800,00	70 902,00	84 790,09	746070	CNAF - Autres	500,00	875,00	
621420	Personnel facturé		16 804,38	18 278,02	748010	Autres Subventions Fonctionnement	24 079,00	3 892,40	564,74
622610	Honoraires	5 000,00	4 920,00	4 772,00		TOTAL SUBVENTIONS	615 489,00	565 819,91	546 627,24
622700	Frais d'actes		50,00	50,00	754000	Dons		3 772,44	
622800	ANCV		67,40	51,20	756000	Cotisations	3 000,00		2 523,00
623100	Publicité	12 400,00	10 538,60	10 161,23	758000	Pdts Divers de Gestion Courante	9 500,00	4 389,18	13 354,71
624800	Transports	25 830,00	18 499,92	20 164,00		TOTAL PRODUITS DIVERS	12 500,00	11 417,62	15 877,71
625110	Déplacements Bénévoles		914,58	1 093,84	768000	Produits financiers		106,55	246,63
625120	Déplacement Personnel	8 500,00	8 136,75	7 571,08		TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	106,55	246,63
625700	Missions et Réceptions	3 175,00	1 498,23	2 281,28	771800	Produits exceptionnels		792,45	1 896,13
625800	Frais A.G. et C.A.	1 000,00	82,44	61,85	772000	Produits exceptionnels Ex. antérieur		1 421,16	
626100	Frais Postaux	1 000,00	1 394,97	826,74	775000	Pdts Cessions Eléments Actifs			0,00
626300	Frais de Télécommunication	5 550,00	6 450,12	5 148,25	777000	Quote-Parts Subv. Investissement	9 000,00	8 429,11	9 239,48
627000	Service Bancaire	100,00	79,80	83,60	777100	Quote-Parts Fonds Dédiés		1 013,65	1 160,81
628100	Cotisations	3 000,00	3 381,33	2 588,61	778000	Autres Produits except.		53,75	
628600	Frais de Formation	4 150,00	1 950,50	5 842,08		TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000,00	11 710,12	12 296,42
	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150 505,00	145 671,02	163 763,87	781000	Reprise / Provisions			1 000,00
631100	Taxe sur Salaires	4 810,00	2 750,00	3 136,00	789000	Report ressources non utilisées			1 300,00
631300	Formation Professionnelle Continue	5 220,00	6 929,00	8 052,00		TOTAL REPRISE DOTATIONS	0,00	0,00	2 300,00
635130	Impôts Locaux		220,00		791000	Transfert de Charges			1 644,96
637100	Impôts et Taxes			767,52		TOTAL TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	1 644,96
	TOTAL IMPOTS	10 030,00	9 899,00	11 955,52					
641100	Salaires Bruts	348 130,00	335 523,81	328 499,61					
641400	Indemnités diverses		1 000,00	402,07					
641410	Indemnités service civique			2 126,20					
641200	Congés Payés		5 747,67	1 305,00					
645100	Charges Sociales Patronales	123 940,00	111 623,41	113 589,56					
645800	Charges Sociales / Congés à Payer		2 986,59	-650,00					
647400	Œuvres sociales	3 000,00	3 355,24	2 945,00					
647500	Médecine du Travail	960,00	1 158,72	912,60					
	TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	476 030,00	461 395,44	449 130,04					
651000	Droit d'Auteurs		258,55	664,11					
654000	Perte sur Créances		1 820,86	0,00					
658000	Autres charges diverses de gestion		9,99	0,00					
	TOTAL CHARGES DIVERSES	0,00	2 089,40	664,11					
661100	Frais Financiers	919,00	328,34	919,43					
667000	Charges Nettes / Cessions de VMP			0,00					
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	919,00	328,34	919,43					
671800	Autres charges exceptionnelles			1 734,15					
678000	Charges exceptionnelles / ex. ant.		424,71	0,00					
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	424,71	1 734,15					
681120	Dotations Amortissements	35 000,00	37 675,73	34 909,72					
681500	Dotations Provisions / Risques	1 500,00	3 000,00	0,00					
687500	Provision Départ en retraite		2 196,00	3 730,00					
	TOTAL DOTATIONS et PROVISIONS	36 500,00	42 871,73	38 639,72					
695000	Impôts sur les Sociétés	2 000,00	2 066,00	1 876,00					
	TOTAL I.S.	2 000,00	2 066,00	1 876,00					
	TOTAL	820 184,00	780 138,51	789 664,58		TOTAL	820 184,00	796 342,23	764 689,65
	Excédent exercice	0,00	16 203,72	0,00		Déficit exercice	0,00	0,00	24 974,93
	TOTAL	820 184,00	796 342,23	789 664,58		TOTAL	820 184,00	796 342,23	789 664,58

ANNEXE

	NOTE N°
FAITS MAJEURS	1
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	2
DETTES ET CRÉANCES	3
IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	4
FONDS ASSOCIATIF	5
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6/7
FONDS DÉDIÉS	8
PROVISIONS	9
EMPRUNTS	10
ENGAGEMENTS, INFORMATIONS DIVERSES	
Engagement en matière de pensions et retraites	11
Rémunération des dirigeants	12
Ventilation du chiffre d'affaires	13

MAISON DES PROJETS	Comptes annuels au 31/12/2017
--------------------	-------------------------------

NOTE N° 1	FAITS MAJEURS
------------------	----------------------

La Maison des Projets a ouvert une épicerie solidaire

NOTE N° 2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
------------------	--------------------------------------

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont présentés conformément aux règles générales comptables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et/ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les nouvelles règles comptables concernant les immobilisations ont été appliquées comme suit : les amortissements des immobilisations ont été calculés en retenant la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les durées d'usage ont été retenues comme durées économiques.

NOTE N° 3	INFORMATIONS RELATIVES AUX CRÉANCES ET DETTES
------------------	--

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

Les dettes ont une échéance inférieure à un an, à l'exception de :

	MONTANT DU AU 31 DECEMBRE 2017
Emprunt	
dont à moins d'un an	1 875
dont à plus d'un an	0

NOTE N° 4

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels Linéaire 1 / 3 ans
- Agencements Linéaire 5 / 25 ans
- Matériel Linéaire 5 / 10 ans
- Matériel de transport Linéaire 1 / 4 ans
- Matériel de bureau et informatique Linéaire 1 / 5 ans
- Mobilier Linéaire 1 / 3 ans

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions par cession ou mise hors service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Logiciels	10 023	278		10 301
Terrain	7 500			7 500
Construction	152 449			152 449
Agencements des constructions	353 613			353 613
Matériel	28 604			28 604
Matériel de transport	25 700	2 000		27 700
Matériel et mobilier de bureau	77 499	5 652	1 360	81 791
Immobilisations financières	1 471			1 471
TOTAL	621 984	7 930	1 360	663 429

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions des amortissements suite à cession ou mise hors service	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels	2 553	2 748		5 301
Construction	56 920	6 098		63 018
Agencements des constructions	172 800	17 478		190 278
Matériel	25 221	1 453		26 674
Matériel de transport	3 399	6 425		9 824
Matériel et mobilier de bureau	72 799	3 474	1 360	74 913
TOTAL	333 692	37 676	1 360	370 008

MAISON DES PROJETS	Comptes annuels au 31/12/2017
--------------------	-------------------------------

NOTE N° 5	FONDS ASSOCIATIF
------------------	-------------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : excédent exercice précédent	Diminution : déficit exercice précédent	Montant à la fin de l'exercice
Capital	63 889			63 889
Réserves réglementées	89 512			89 512
Réserves	64 110			64 110
Report à nouveau	23 947		24 975	-1 028
Résultat de l'exercice				16 204
TOTAL	241 458	-	24 975	232 687

NOTE N° 6	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
------------------	-------------------------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : subventions perçues dans l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau	284 327			284 327
TOTAL	284 327	-	-	284 327

NOTE N° 7	REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
------------------	---

	Montant début d'exercice	Augmentation : reprises de l'exercice	Diminution : mise au rebut de l'investissement	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau	101 549	8 429		109 978
TOTAL	101 549	8 429	0	109 978

NOTE N° 8	FONDS DÉDIÉS
------------------	---------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : nouveaux fonds dédiés	Diminution : utilisation des fonds dédiés	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau	4 919			4 919
Utilisation en frais	- 728			- 728
Utilisation en investissement/ amortissement	- 2 080		1 014	- 3 094
TOTAL	2 111	-	1 014	1 097

MAISON DES PROJETS	Comptes annuels au 31/12/2017
--------------------	-------------------------------

NOTE N° 9	PROVISIONS
------------------	-------------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour congés payés	27 450	8 735		36 185
Provision pour travaux		3 000		3 000
Provision IDR	37 564	2 196		39 760
TOTAL	65 014	13 931	-	78 945

NOTE N° 10	EMPRUNTS
-------------------	-----------------

	Montant début d'exercice	Augmentation : emprunts souscrits dans l'exercice	Diminution : emprunts remboursés dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A nouveau	21 927		20 051	1 875
TOTAL	21 927	-	20 051	1 875

MAISON DES PROJETS	Comptes annuels au 31/12/2017
--------------------	-------------------------------

NOTE N° 11	ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITES
-------------------	---

Indemnité de départ à la retraite

le montant est de **39 760,00** charges sociales comprises

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge 62 ans
- droits accumulés avec projection salariale : progression de 2 %
- rotation lente. Taux d'actualisation retenu : 4 %
- taux de charges sociales : 42 %

Cet engagement est comptabilisé dans les comptes de l'association.

NOTE N° 12	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
-------------------	------------------------------------

Compte tenu que seul le poste de Direction fait l'objet d'une rémunération (le Président et le Trésorier étant bénévoles), la communication de l'information afférente aux trois plus hautes rémunérations reviendrait à communiquer une rémunération individuelle, d'où l'absence d'information.

NOTE N° 13	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
-------------------	--

	Montant au 31 décembre 2017
Prestations	207 288
Subventions	565 820
Total	773 108

Les subventions de la communauté de communes 'Maine Cœur de Sarthe' ont été retenues pour le montant total accordé et non pas selon les besoins de financement des activités (subvention d'équilibre).